



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190207-CONS-AG-19-003  
-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2019

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 7 février 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET :** Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de direction à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 29 janvier 2019.

**PRESENTS :** Marie-Hélène VALENTINI, Catherine MEZZANA, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Noël VALERY, Emma MUSSIER, Michel ROSSI, Ivana POLISINI, Philippe PERETTI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique CARRIER, Linda PIPERI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Mattea LACAVE, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Lucien NATALI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean-Joseph MASSONI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean BIAGGINI, Etienne PERFETTI, Louis POZZO DI BORGIO.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de direction à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que pour répondre aux besoins de la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale, il convient de créer un poste d'assistant(e) de direction ;

Considérant que ces missions peuvent être assurées par un agent de catégorie C de la filière administrative ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A la majorité)**

**Contre : Ivana Polisini, Philippe Peretti, Mattea Lacave, Linda Piperi, Pierre Savelli, Jean-Joseph Massoni, Pierre-Noël Luiggi, Gilles Simeoni, Angèle Brunini**

De créer un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de direction ;

**DIT**

-Que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des grades suivants :

Adjoint administratif- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de direction à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale**

-Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 FEV. 2019**  
et publication ou notification  
du **15 FEV. 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MC MRAOUI